

SYNDICAT DES MOBILITÉS DE TOURAINES

COMITÉ SYNDICAL DU 12 DECEMBRE 2019

Convocations adressées le 05 décembre 2019

Nombre de délégués titulaires présents 10

Nombre de délégués votants : 12

Nombre de délégués titulaires en exercice : 14

Étaient présents :

Frédéric AUGIS ; Martine BELNOUE, Alain BENARD ; Michel PADONOU ; Michel GILLOT ; Claude CHESNEAU ; Christian GATARD ; Jacques JOSELON ; Bernard LORIDO ; Sébastien MARAIS ; Yves MASSOT ; Brigitte PINEAU ; Corinne CHAILLEUX ; Wilfried SCHWARTZ.

Absent(s) excusé(s) :

Philippe BRIAND ; Christine BEUZELIN ; Laurent RAYMOND ; Marie-France BEAUFILS ; Bernard PLAT.

Suppléants représentant leurs titulaires absents :

Michel GILLOT pour Philippe BRIAND ; Corinne CHAILLEUX pour Bernard PLAT.

Titulaires ayant reçu pouvoir par un autre titulaire :

Yves MASSOT de Christophe BOUCHET

Secrétaire de séance : Michel GILLOT

C 19/12/03 TARIFS ET CONDITIONS GENERALES DE LOCATION DU SERVICE DE LOCATION DE VELOS VELOCITI

Monsieur Frédéric AUGIS, Président, présente le rapport suivant :

L'Accueil Vélo et Rando est un équipement dédié aux modes actifs créé le 7 juillet 2017 et rattaché au Syndicat des Mobilités de Touraine.

Velociti est le service de location de vélos longue durée du Syndicat des Mobilités de Touraine.

Depuis le 2 mai 2019, l'Accueil Vélo et Rando propose la vente et le suivi des contrats Velociti.

Afin de permettre l'encaissement des prestations payantes, des dédommagements, du forfait réparation et des pénalités de retard, une régie de recettes rattachée au Syndicat des Mobilités de Touraine a été créée par arrêté le 8 mars 2019.

Les conditions d'exploitation du service et les engagements contractuels du Syndicat des Mobilités et du locataire sont définis dans les Conditions Générales de Location à l'appui de la Délibération fixant les tarifs de prestations.

Il est proposé de fixer les prix TTC des prestations Velociti à compter du 1^{er} janvier 2020 de la façon suivante :

Tarifs pour les prestations vendues par la régie « Velociti » au sein de l'équipement « Accueil Vélo et Rando »

Tarif des locations TTC

- Location Velociti 3 mois (abonné Fil Bleu) : 9€
- Location Velociti 5 mois (abonné Fil Bleu) : 15€
- **Location Velociti 9 mois (abonné fil Bleu) : 27€**
- Location Velociti 3 mois (non abonné Fil Bleu) : 15€
- Location Velociti 5 mois (non abonné Fil Bleu) : 25€
- **Location Velociti 9 mois (non abonné Fil Bleu) : 45€**

Tarif des pénalités TTC

- Indemnités de retard (1 à 29 jours) : 10€
- Indemnités de retard (30 à 44 jours) : 50€
- Forfait réparation : 100€

Tarif du dépôt de garantie (dédommagement) TTC

- vélo standard : 200€
- **vélo pliant : 200€**

En conséquence, il est proposé au Comité syndical d'adopter la délibération suivante :

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n° 181-232 du 27 novembre 2018 portant création du Syndicat des Mobilités de Touraine,

Vu l'arrêté 2019/04 du 8 mars 2019 portant création de la régie de recettes Location de Vélos,

- **APPROUVE** les Conditions Générales de Ventes jointes à la présente de la délibération,

- **AUTORISE** la fixation des prix TTC ci-dessus détaillés en annexe de la présente délibération.

Le Comité adopte à l'unanimité

**Pour extrait conforme et
certification du caractère exécutoire,**

Le Président,



Frédéric AUGIS

